

stol-info

L'OGBL AGIT

Note sur les congés – Victoire pour l'OGBL

ArcelorMittal avait en mai dernier fait circuler une note de service portant sur les congés sans avoir préalablement consulté la délégation du personnel, ni avoir obtenu son accord. Cette note contraignait les salariés de n'avoir que 10 jours de congé maximum restants à la mi-septembre. Ceci va à l'encontre des droits des salariés et est contraire aux règles en matière de dialogue sociale et de codécision des représentants du personnel.

Face au refus de la direction d'aborder le sujet et de revoir cette position, l'OGBL avait décidé de saisir l'*Inspection du travail et des mines*. Cette dernière vient de confirmer par courrier que **l'OGBL avait raison**. Dans l'immédiat l'OGBL a interpellé la direction pour qu'elle retire sa note et qu'elle informe les salariés de leurs droits. Une réunion extraordinaire a également été demandée par l'OGBL afin de trouver des solutions pour les salariés lésés par cette démarche.

Réorganisations et réductions des effectifs – L'OGBL s'oppose à tout démantèlement

L'OGBL suit attentivement les changements et les réorganisations planifiées et en cours sur les différents sites. Nous constatons de nouveau qu'ArcelorMittal n'informe pas les représentants du personnel. Ce sont les délégués OGBL qui découvrent les faits sur le terrain, comme dernièrement à Dommeldange, Rodange et Differdange. L'OGBL a rappelé à la direction, qu'avant toute prise de décision quant à l'organisation, que **l'entreprise doit informer et dans certains cas consulter la délégation**. La seule réponse que nous avons obtenue est qu'il n'y « **rien à communiquer avec vous** » des représentants d'ArcelorMittal.

Or sur le terrain nous constatons que bon nombre de contrats d'intérimaires n'aboutissent pas en CDI et sont remplacés par de nouveaux contrats, les CDD ne sont pas tous reconduits et les départs ne sont pas tous remplacés. À côté de cela l'entreprise a recours à des entreprises externes/sous-traitants pour des tâches qui dans le passé étaient accomplies par le personnel d'ArcelorMittal. L'OGBL voit dans ces décisions une **volonté de réduire les effectifs** qui ont pour conséquence de **détériorer les conditions de travail** en exigeant de toujours faire plus avec moins. Nous constatons également une forme de dumping social puisque les salariés externes sont rémunérés à des conditions inférieures à celle d'ArcelorMittal et cela les met en concurrence directe avec nous.

L'OGBL exige plus de transparence du groupe ArcelorMittal et lutte contre le démantèlement de la sidérurgie luxembourgeoise par petits bouts!

Accord LUX2016/Tripartite sidérurgie – Intervention de l'OGBL

Dans ce contexte, l'OGBL a demandé au Ministère du Travail d'organiser une réunion du comité de suivi de l'accord LUX2016/tripartite sidérurgie afin de faire le point sur la situation. Les représentants du ministère ont confirmé que cette réunion sera organisée à la rentrée. L'OGBL suit le dossier avec la plus grande attention et tiendra les salariés informés des suites.

stol-info

ArcelorMittal et télétravail – Respectons les salariés !

Lors de la réunion du 17 juillet 2020, la direction d'**ArcelorMittal** a **informé les délégués du personnel qu'elle refuse de négocier** un accord concernant la mise en place du télétravail au sein du groupe. **ArcelorMittal décidera seule** et se limitera à informer les représentants du personnel.

Comme pour les congés, l'**OGBL conteste cette manière d'agir et a rappelé à l'entreprise qu'elle doit respecter les dispositions légales en vigueur en matière de codécision**. L'OGBL a pour seul souci de faire valoir les droits des salariés et de défendre leurs intérêts. Dans l'état l'OGBL se réserve le droit de saisir les instances compétentes. Un télétravail bien encadré, sans impacts négatifs pour les salariés, est notre seule préoccupation. L'OGBL prendra prochainement une décision quant aux suites à donner au dossier.

Télétravail et frontaliers – L'OGBL défend tous les salariés

Les salariés frontaliers peuvent au-delà d'un certain nombre de jours de travail dans leur pays de résidence (télétravail) être impactés négativement du point de vue fiscale (impôts) et de leur affiliation à la sécurité sociale (maladie, pension, etc.). Ceci est dû à différents accords entre les pays et aux règles européennes.

L'OGBL a sollicité les ministères compétents afin de trouver des solutions pour rassurer les salariés frontaliers. En ce qui concerne la **sécurité sociale**, nous pouvons vous indiquer que les mesures ont été prolongées jusqu'à la fin de l'année. Parallèlement, les **accords fiscaux** avec la Belgique et la France ont été prolongés jusque fin 2020. Les accords avec l'Allemand sont quant à eux reconduits de mois en mois. Nous vous conseillons de consulter notre site pour obtenir les dernières nouvelles.

Il est évident que l'**OGBL souhaite des solutions plus long terme permettant de rassurer les salariés** quant à leur situation, surtout en pleine crise de COVID-19.

Prime COVID-19 – Refus d'ArcelorMittal

Malgré les interventions des délégués OGBL auprès des directions des différents sites, la direction centrale a informé la délégation qu'aucune prime ne serait versée aux salariés ayant travaillé dans des conditions difficiles et démontré leur engagement pendant les périodes les plus dures de la crise du COVID-19. **L'OGBL constate de nouveau et avec grande déception que les efforts sont toujours faits par certains, mais pas par d'autres...**

Droits, santé et sécurité des salariés – Interventions de l'OGBL

Après en avoir informé ArcelorMittal, l'OGBL a dernièrement saisi l'Inspection du travail et des mines concernant des irrégularités (conditions de travail, sécurité) au niveau d'une entreprise externe sur Belval. Si l'OGBL constate des problèmes, nous n'hésiterons pas à agir. Cela vaut pour les salariés sous contrat ArcelorMittal, mais également pour les intérimaires et les sous-traitants.

BONNE RENTRÉE POUR VOUS ET VOS PROCHES,

RESTEZ EN BONNE SANTÉ ET EN SÉCURITÉ !